



## Reduction du temps de travail

Par **nanou14000**, le **24/10/2010** à **09:52**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI à temps partiel à 29 heures (25 heures dans un service et 4 heures dans un autre service de la même entreprise). Je sais pertinemment que l'on ne me proposera jamais un temps complet. Cependant, j'ai eu une approche avec un autre employeur mais rien est fait. Ce serait pour un mi-temps (17h30). Le cumul des deux emplois me ferait trop d'heure par semaine. Donc ma question est, puisque chez mon employeur actuel je n'aurai jamais de temps complet, puis-je demander de réduire mes heures de travail définitivement afin de pouvoir occuper l'emploi à mi-temps?  
Merci de votre réponse.

Par **DSO**, le **24/10/2010** à **09:58**

Bonjour Nanou,

Vous pouvez demander mais l'employeur n'a aucune obligation de satisfaire à votre demande.

Cordialement  
DSO

Par **nanou14000**, le **24/10/2010** à **13:32**

merci de votre réponse.

Donc même si mon employeur ne me propose pas un temps complet, ce qui améliorera mon cadre de vie, il peut refuser de me réduire mes heures afin que je puisse occuper un autre emploi qui me permettra d'avoir au final un temps complet?

Par **DSO**, le **24/10/2010** à **14:25**

Oui.

Cordialement.